

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA SEANCE DU 03 MARS 2020

Département des Yvelines Arrondissement de Mantes-la-Jolie Canton de Limay Commune de Porcheville	Date de convocation : 26 février 2020 Date d'affichage : 26 février 2020 Nombre de membres en exercice : 23 Présents : 16 Suffrages exprimés : 17 Date de publication : 06 mars 2020
--	---

L'an deux mille vingt,
Le mardi trois mars à 20h30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Didier MARTINEZ, Maire.

Etai^{ent} présents : Monsieur MARTINEZ, Monsieur LE BIHAN, Madame LUCE, Madame DHONDT, Monsieur MANDON, Madame QUINZIN, Monsieur JALTIER, Madame AUVRAY, Monsieur LARCHEVEQUE, Madame D'ANDREA BOULIN, Monsieur BRASQUER, Madame LETTE, Monsieur JACQUEMIN, Madame THOULET, Monsieur GARRIDO, Monsieur CAETANO

A donné procuration : - Monsieur HOUNNOUKPE à Monsieur JACQUEMIN

Absents : Monsieur RENOUARD, Madame LOPEZ, Madame WATT, Madame LE JOSSEC, Madame HOFFMANN, Monsieur JAUDOUIN

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur GARRIDO a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande qu'une minute de silence soit faite en mémoire de Monsieur Guy BERTRAND, Conseiller Municipal.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2019.

COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL DES DECISIONS ET ARRETES DU MAIRE PRIS EN VERTU DES ARTICLES 1.2122.21 / 1.2122.22 ET 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

N°	INTITULE	PERIODE	MONTANT
2019-075	Exercice du Droit de Prémption Urbain parcelles cadastrées AB 200 (383 m²) et AB 201 (64 m²) situées rue de la Grange Dîme appartenant à Monsieur PETIT		110.000 €

2019-076	Stages de marionnettes enfants élémentaires et spectacles avec la Société Courant d'Art	Le 26/02/20120 Le 4/03, le 11/03, le 18/03 et le 25/03 Et un spectacle le 01/04	480 €
2019-077	Stages de marionnettes enfants maternels et spectacle avec la Société Courant d'Art	Le 22/04 et 29/04 Le 6/05, le 13/05, le 20/05 et 27/05 Et un spectacle le 3/06	280 €
2019-078	Contrat pour une représentation du spectacle « Le Mystère du Phare » avec la Compagnie « Debout les Rêves »	Le 2/01/2020	555 €
2019-079	Initiation au Yoga pour des enfants de l'Ecole Maternelle et de l'Ecole Primaire inscrits au Centre Culturel Boris Vian avec l'Institut Français de Varma Yoga	Du 8/01 au 5/02/20 Du 26/02 au 01/04	643,50 € TTC
2020-001	Marché de travaux relatif à l'aménagement du restaurant scolaire dans le nouveau groupe scolaire avec la Société LE CLOAREC		105 501,00 H.T.
2020-002	Renouvellement du contrat d'abonnement « Les Parents Services » avec la Société MEZCALITO	1 an	1 682,21 € H.T.
2020-003	Installations en mousse végétale et atelier pour le Salon des Arts avec la Société RIVA Adriano	Du 2 mars 2020 au 8 mars 2020	1 112,80 € TTC
2020-004	Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Jyjou et Vous » avec la Société SAVEPROD	11/02/2020	700 € TTC

DEL 2020-001 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Rapporteur : Monsieur MARTINEZ

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-4, R 2121-2 et R 2121-4,

Vu le Code Electoral et notamment l'article L. 270,

Vu la délibération en date du 28 mars 2014 portant installation du Conseil Municipal,

Suite au décès de Monsieur BERTRAND, Conseiller Municipal, il convient de pourvoir à son remplacement au sein du Conseil Municipal,

Considérant que Monsieur HOUNNOUKPE Steeven est le candidat suivant de la liste « Porcheville pour Tous » »,

Le Conseil Municipal prend acte de l'installation de Monsieur HOUNNOUKPE Steeven.

DEL 2020-002 COMMISSIONS COMMUNALES – MODIFICATIONS

Rapporteur : Monsieur MARTINEZ

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient de remplacer Monsieur BERTRAND au sein des commissions dans lesquelles il siégeait.

Monsieur JACQUEMIN précise que Monsieur HOUNNOUKPE propose sa candidature pour siéger au sein des commissions où était présent Monsieur BERTRAND

COMMISSION URBANISME/PLHI ACCESSIBILITE/ENVIRONNEMENT

Monsieur MANDON, Monsieur BERTRAND, Monsieur LE BIHAN, Madame WATT, Madame LE JOSSEC, Monsieur JACQUEMIN, Monsieur GARRIDO

Il est procédé à la désignation de l'élu en remplacement de Monsieur BERTRAND.

Le résultat du vote est le suivant :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur HOUNNOUKPE Steeven en qualité de membre de la commission citée ci-dessus.

COMMISSION JEUNESSE ET COMMUNICATION

Monsieur JACQUEMIN, Monsieur BERTRAND, Madame LUCE, Madame HOFFMANN, Madame DHONDT, Monsieur JALTIER, Monsieur CAETANO

Il est procédé à la désignation de l'élu en remplacement de Monsieur BERTRAND.

Le résultat du vote est le suivant :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur HOUNNOUKPE Steeven en qualité de membre de la commission citée ci-dessus.

COMMISSION DES SPORTS VIE ASSOCIATIVE

Monsieur JALTIER, Monsieur LARCHEVEQUE, Monsieur JACQUEMIN, Madame HOFFMANN, Madame LE JOSSEC, Monsieur GARRIDO, Monsieur BERTRAND

Il est procédé à la désignation de l'élu en remplacement de Monsieur BERTRAND.

Le résultat du vote est le suivant :

Le Conseil Municipal désigne à l'unanimité Monsieur HOUNNOUKPE Steeven en qualité de membre de la commission citée ci-dessus.

DEL 2020-003 PROPOSITION DE CONVENTION RELATIVE A LA MISE A DISPOSITION D'UN AGENT DU CENTRE DE GESTION POUR UNE MISSION D'ASSISTANCE A L'ARCHIVAGE

Rapporteur : Monsieur MARTINEZ

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour la mission de maintenance du classement des archives pour l'année 2020. Il s'agit notamment de la prise en charge de 25 mètres linéaires d'archives (tri, classement, inventaire, indexation).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour une mission d'assistance à l'archivage.

DEL 2020-004 ATTRIBUTION DE COMPENSATION 2020 – VENTILATION ENTRE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Rapporteur : Monsieur LE BIHAN

LE CONSEIL COMMUNAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU les statuts de la Communauté Urbaine,

VU la délibération du Conseil communautaire CC_2019-12-12_13.0 I du 12 décembre 2019 relative à la fixation des attributions de compensation provisoires n°1 de l'exercice 2020,

CONSIDERANT qu'en application de l'article 1609 nonies C du CGI, « 1° bis Le montant de l'attribution de compensation et les conditions de sa révision peuvent être fixés librement par délibérations concordantes de la commune et du conseil communautaire. Ces délibérations peuvent prévoir d'imputer une partie du montant de l'attribution de compensation en section d'investissement en tenant compte du coût des dépenses d'investissement liées au renouvellement des équipements transférés, calculé par la commission locale d'évaluation des transferts de charges » ;

CONSIDERANT que le Conseil communautaire par délibération du 02 février 2017 s'est prononcé favorablement au principe d'imputation d'une partie des AC en section d'investissement ;

CONSIDERANT que le Conseil communautaire par délibération du 14 décembre 2017 a accepté la possibilité de répartir les AC provisoires 2017 n°3 entre la section de fonctionnement et la section d'investissement sous réserve de délibérations concordantes des communes intéressées ;

CONSIDERANT que lors de la séance plénière du 18 décembre 2017, la CLECT a accepté à l'unanimité la possibilité d'affecter une partie des AC en investissement,

CONSIDERANT que le Conseil communautaire par délibération du 12 décembre 2019 a fixé les AC provisoires 2020 n°1 et s'est à nouveau prononcé favorablement au principe d'imputation d'une partie des AC en section d'investissement ;

CONSIDERANT que l'erreur du linéaire de voirie constatée lors du calcul des AC depuis 2017, n'a toujours pas été rectifiée sur les AC provisoires n°1 au titre de 2020 ;

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE de ventiler l'attribution de compensation entre la section de fonctionnement et la section d'investissement selon les montants provisoires définis par la délibération de GPS&O du 12 décembre 2019 ci-dessous :

AC Fonctionnement	AC Investissement	TOTAL
2 672 954 €	- 101 864 €	2 571 090 €

DECIDE que les montants des AC en fonctionnement et en investissement devront être rectifiés et recalculés en fonction du linéaire de voirie correct, à savoir, 13 899 ML et non pas 18 193 ML, et ce, à partir de 2017.

DEL 2020-005 ACQUISITION DES PARCELLES AB 200 ET AB 201 RUE DE LA GRANGE DÎME

Rapporteur : Monsieur MANDON

Monsieur MANDON rappelle aux membres du Conseil Municipal que par décision du Maire N°2019-075, ont été préemptées les parcelles cadastrées AB 200 (383 m²) et AB 201 (64 m²) située rue de la Grange Dîme appartenant à Monsieur Louis PETIT, pour un montant de 110 000 € ;

Il précise que cela fait suite à la réception le 16 octobre 2019 en mairie d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner sur ces parcelles.

Il convient dès lors d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente faisant suite à cette décision.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré avec 16 voix Pour et 1 abstention (Monsieur MANDON),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte de vente relatif aux parcelles AB 200 et AB 201
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h04.